



Compte-rendu Assemblée générale ASMB ballet et danse sur Glace

Le jeudi 28 novembre 2024

ASM Belfort Danse et Ballet sur Glace

Parc des Loisirs
90800 BAVILLIERS

Nombre de membres présents (ou représentés) : 59 personnes

Le quorum de 56 personnes étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer à partir de 18h45.

Résultats des votes

Vote 1 : Vote pour le rapport moral et sportif :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 59

Vote 2 : Vote pour le rapport financier

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 59

Vote 3 : Vote Pour approbation des comptes 2023/2024 : comptes de l'exercice clos le ?...

Abstention : 0

Contre :0

Pour : 59

Vote 4 : vote pour approbation du budget prévisionnel 2024/2025

Abstention : 0

Contre :0

Pour : 59

Renouvellement des dirigeants :

Cathy: 59 voix

Christopher..... : 59 voix

Nathalie: 59 voix

Questions diverses :

- Une question est posée concernant le tarif dégressif appliqué en 2024/2025 pour des familles de 2 ou 3 enfants, qui aurait subi des évolutions par rapport à l'année précédente. La grille tarifaire aurait été modifiée ce qui provoque quelques changements dans les tarifs.
- Suite aux résultats du sondage qui avait été diffusé à l'ensemble des membres du club, certains retours font part d'une augmentation des cotisations ressentie (2/3 des personnes ayant répondu au sondage) ce qui interpelle une des membres présente dans l'assemblée. Il est alors précisé que la cotisation intègre désormais la participation au Gala de fin d'année, ce qui n'était pas le cas auparavant. Cela implique donc un engagement des enfants jusqu'à la fin de l'année (hormis problème de santé avéré)
- Le prêt de patin intégré à la cotisation est une initiative qui est saluée.
- Les parents des enfants en compétition individuelle se déplaçant de moins en moins avec les moyens de transport collectifs mis à disposition, il n'y aura plus d'organisation du club pour les déplacements de compétition en danse. Les parents devront donc s'organiser par eux-mêmes.
- Une question est posée concernant le confort des hébergements recherché chez certains patineurs lors des déplacements. Il est précisé que l'hébergement de l'année dernière à

Villard de Lans ne sera pas sollicité cette année, et que le comité cherchera à loger les patineurs dans un lieu plus accueillant, mais la hausse du confort implique forcément une hausse des prix de la location.

- Un parent pose une question concernant la sécurisation des images des enfants. Il est alors indiqué que le club ne peut en aucun cas protéger l'image d'un enfant qui patine au sein d'une structure où est présent un public susceptible de prendre des photographies.